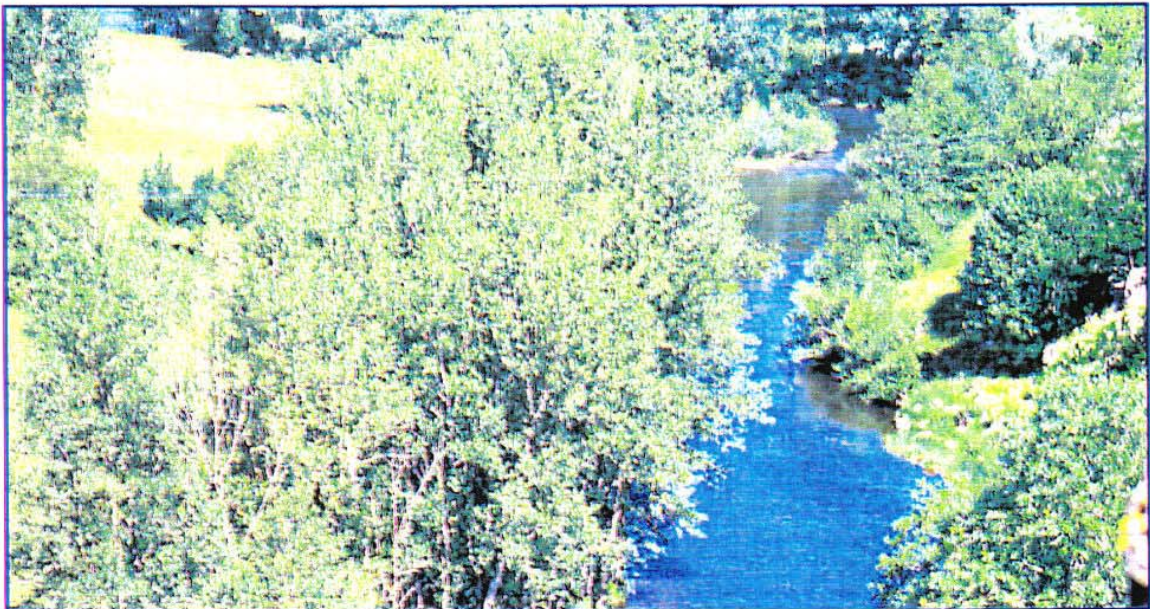




Etude préalable au lancement de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur l'Allier aval et sur la Sioule

Note de synthèse



**SOGREAH
SIBENSON Environnement**

Novembre 2000

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

***Etude préalable au lancement
de Schémas d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
sur l'Allier aval et sur la Sioule
Note de synthèse***

novembre 2000

SOGREAH

SIBENSON Environnement

L'objet de cette note est de présenter les priorités que le bureau d'étude propose de retenir pour validation aux acteurs du territoire.

Il s'agit des enjeux jugés prioritaires, fédérateurs et relevant d'une démarche de type SAGE.

Pour la zone Allier aval et Sioule, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a chargé Sogréah et Sibenson Environnement d'effectuer une étude préalable à la mise en place d'une gestion concertée.

La mission a consisté à réaliser un état des lieux technique complété par la réalisation simultanée d'un état des lieux des attentes des acteurs du territoire.

I - La démarche	4
II - Les objectifs et les résultats de l'étude	7
III – Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux pour l'Allier aval	9
IV – Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux pour la Sioule	10
V - Points essentiels de l'état des lieux et premières recommandations	11
VI - Les premières positions des acteurs	26
VII - Les espaces	33
VIII - Les périmètres	36
IX - Les structures porteuses	40

I - La démarche

Le SAGE est un outil de planification à un horizon d'une dizaine d'années.

Son élaboration est un long travail en commun : des collectivités et des acteurs d'un territoire décident de se donner des règles communes pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau et des activités ayant un impact sur l'eau.

Créer une dynamique de travail, donner envie aux différents acteurs de s'asseoir autour d'une table pour discuter autour de règles communes, de trouver des compromis pour promouvoir une gestion plus cohérente à l'échelle du territoire, est en fait toute la difficulté de la démarche.

Cette dynamique dépend des priorités retenues pour le territoire.

Les priorités doivent être des sujets :

- qui appellent une solution technique
- qui sont jugés préoccupants par l'ensemble des acteurs du territoire
- qui peuvent trouver leur solution à travers l'élaboration d'un SAGE, qui sont à l'échelle d'une telle mécanique de travail.

Devant la complexité des enjeux liés à l'eau dans le bassin et la présence de conflits d'usage, la SAGE apparaît comme l'outil le plus adapté pour favoriser une gestion concertée de l'eau.

Le bassin versant de l'Allier a déjà fait l'objet d'une réflexion globale en matière de gestion de l'eau. Celle-ci a abouti au lancement de plusieurs contrats de rivières, à des opérations de gestion globale de la ressource (Naussac), à une volonté d'une gestion cohérente de l'espace alluvial et de la ressource en eau...

Mais jusqu'ici, aucune démarche globale n'a pu être véritablement engagée sur l'Allier aval et sur la Sioule.

L'état des lieux technique a été réalisé à partir d'une étude bibliographique.

- Quelques 136 études et documents ont été consultés ;
- Une vingtaine de représentants des services techniques des collectivités (Conseil Régional d'Auvergne, Conseils Généraux de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier) et des services de l'Etat (DDE, DDAF, DDASS, DRIRE, DIREN) ont été rencontrés ;
- 14 fiches techniques ont été réalisées pour synthétiser les données, le plus souvent très abondantes, sur l'Allier aval d'une part, sur le bassin de la Sioule d'autre part ;
- les domaines dans lesquels la connaissance est insuffisante pour permettre à un groupe de décideurs d'effectuer des choix judicieux ont été identifiés.

Le recensement des attentes des différents acteurs du territoire a été réalisé à partir de réunions, d'entretiens en face-à-face ou d'entretiens par téléphone.

La méthode mise en œuvre, qui a son importance dans ce type de démarche, a été la suivante :

- tous les députés et les sénateurs ont été avertis de la mise en route de l'étude ; ceux qui en ont fait la demande ont été entendus ;
- toutes les grandes villes de la zone (Clermont-Ferrand, Issoire, Moulins, Vichy) ont été sollicitées et entendues ; un de leur représentant, élu ou membre des services techniques, a été rencontré ;
- un groupe de conseillers généraux des trois départements les plus concernés (Allier, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) a été désigné par ces trois institutions pour formuler leur vision, leurs projets et, dans certains cas, la position du Conseil général ; ils ont été entendus, individuellement ou collectivement, selon leur souhait ;
- des représentants des Parcs Naturels Régionaux (Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne) ont été rencontrés ;
- de nombreux représentants d'usagers ont été sollicités: les Chambres d'agriculture départementales (03, 43, 63) et régionale (Auvergne), le Syndicat des irrigants du Val d'Allier Bourbonnais, les Comités du tourisme départementaux (03, 43, 63) et régional (Auvergne), les Fédérations de pêche (03, 43, 63), les Chambres de Commerce et d'Industrie de Clermont-Issoire et de Moulins-Vichy, l'Unicem, EDF ainsi que les associations de protection de la nature (FRANE, LPO, CEPA).

Un nombre important d'acteurs du territoire a été rencontré et attend qu'une initiative soit prise rapidement pour organiser et coordonner les discussions.

Toutes les personnes rencontrées ont été invitées – au moins oralement – à participer aux réunions du Comité d'orientation et de suivi de l'étude ; certains, malgré les délais courts, ont décidé de participer à ces séances de travail.

Les personnes rencontrées reçoivent le compte-rendu des réunions qui se déroulent après que le contact ait été noué autour de la démarche SAGE.

Des fiches acteurs ont été établies ; elles ne sont pas des comptes-rendus d'entretiens mais l'analyse par le bureau d'étude de l'approche de la personne rencontrée (et, dans certains cas, de la structure qu'elle représente) sur la gestion intégrée et sur les différents problèmes en suspens sur la zone d'étude.

Le contenu de ces entretiens a été utilisé, tout au long de l'étude, pour orienter et enrichir les investigations techniques.

II - Les objectifs et les résultats de l'étude

Une démarche SAGE pour l'Allier aval et pour la Sioule dégager les priorités.

Le SDAGE préconise la réalisation de deux SAGE simultanément, l'un sur l'Allier aval, l'autre sur la Sioule.

La Sioule est une entité aux dimensions modérées (2550 km², 197 communes) dont l'identité est fortement perçue par tous.

L'Allier aval est un territoire beaucoup plus vaste (6240 km², 513 communes), très peuplé (environ 700 000 habitants). Il existe un espace cohérent autour de la basse vallée de l'Allier, mais ses limites sont floues.

Le périmètre du SDAGE couvre le bassin de l'Allier entre Vieille Brioude et le Bec d'Allier, hormis les bassins de l'Allagnon, de la Dore et de la Sioule.

Une bonne gestion de l'eau et des milieux humides dans cet espace vaste et divers impose de dégager des priorités.

Le croisement d'un diagnostic technique et d'un point approfondi avec les différents acteurs a permis de poser les bases pour engager le SAGE.

L'Agence de l'Eau a engagé une réflexion préalable pour fournir les bases de cette réflexion.

Il est clair que son rôle doit s'estomper dès que des structures représentatives des acteurs locaux auront repris à leur compte la dynamique engagée.

Les enjeux prioritaires que le Bureau d'étude propose de retenir pour l'Allier aval

Il sera possible de réunir les acteurs autour de :

- **la gestion qualitative de la ressource en eau** : travailler ensemble sur les sources de pollution pour mieux satisfaire l'ensemble des usages de l'eau
- **la gestion concertée de l'espace alluvial** : restaurer les équilibres physiques et écologiques des milieux alluviaux en intégrant les différents usages de la plaine, en particulier les activités économiques

Les enjeux prioritaires que le Bureau d'étude propose de retenir pour la Sioule

Il sera possible de réunir les acteurs autour de :

- **la gestion des retenues hydroélectriques** : rechercher un compromis entre les usages de l'eau à l'amont et à l'aval des ouvrages
- **la gestion de la ressource en eau, en lien avec l'Allier aval** : assurer l'avenir des ressources en eau patrimoniales de la chaîne des Puys.

Ce travail a aussi permis de montrer que l'ensemble des acteurs concernés attend une initiative politique en faveur de la gestion concertée de ces deux rivières.

La mise en route d'une démarche de gestion concertée a été déjà tentée, au cours de la dernière décennie, à plusieurs reprises. Les circonstances n'ont pas voulu que ces initiatives prennent définitivement forme.

La réalisation de cette étude, organise la mise à disposition des élus et des autres acteurs d'une vision synthétique de la situation en Val d'Allier et sur la Sioule et permet d'effectuer un premier recensement des positions des différents acteurs concernés. Elle permet de faciliter le déclenchement d'une démarche SAGE.

III – Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux pour l'Allier aval

Les points marquants de l'état des lieux

- La ressource pour l'eau potable est abondante, mais fragile.
- Malgré d'importants efforts, la qualité des eaux de surface reste en deçà des objectifs fixés.
- La qualité de la nappe alluviale est menacée par la présence de nitrates.
- L'espace alluvial de l'Allier est resté un milieu riche malgré une artificialisation notable.
- Les nouvelles orientations de gestion de l'espace alluvial (valorisation des milieux naturels, promotion des espaces de liberté) sont engagées dans un climat de conflit entre les organismes de protection de l'environnement et les autres acteurs de la vallée (agriculteurs, carriers).
- Les inondations les plus menaçantes sont dues aux crues torrentielles sur les petits bassins latéraux et au ruissellement urbain.

IV – Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux pour la Sioule

Les points marquants de l'état des lieux

- Les usages de la rivière sont conditionnés par les modalités de gestion des grandes retenues hydroélectriques de Besserve et de Queuille
- La faiblesse des étiages renforce les problèmes locaux de qualité des eaux.
- Les ressources en eau de la Chaîne des Puys sont mal connues, fragiles et sont de plus en plus sollicitées.

V - Points essentiels de l'état des lieux et premières recommandations

Par ses multiples implications, l'alimentation en eau potable est au cœur des enjeux sur l'Allier aval.

Parce qu'elle entre dans les priorités de presque tous les acteurs, mais aussi parce que la préservation de la ressource en eau est particulièrement exigeante tant sur le plan quantitatif que qualitatif, la sécurisation de l'alimentation en eau potable constituera un puissant fédérateur de toutes les énergies sur le bassin de l'Allier.

La satisfaction des exigences quantitatives et qualitatives de l'alimentation en eau potable vis-à-vis de la ressource en eau répondra également aux attentes des autres usages, qu'il s'agisse de la pêche, de la préservation des milieux aquatiques ou des activités de loisirs.

60% des eaux utilisées en AEP proviennent de la nappe alluviale .

Il existe quelques prises directes sur l'Allier (Vichy).

20% proviennent de terrains volcaniques.

La région est caractérisée par de nombreux réseaux de distribution peu interconnectés.

Moins de 10 % des captages bénéficient d'un périmètre de protection. Or de nombreux captages situés hors de la nappe alluviale présentent une contamination bactériologique.

Les eaux distribuées sont généralement d'une bonne qualité physico-chimique. Elles sont souvent distribuées sans traitement ou après une simple désinfection. Cependant, plusieurs captages de la nappe alluviale connaissent des teneurs en nitrate supérieures aux normes en vigueur.

Les ressources pour l'AEP paraissent ainsi importantes, mais relativement fragiles (dégradation de la qualité de certains captages, notamment dans la nappe alluviale de l'Allier, risques de pollution accidentelle sur les prises d'eau en rivière et les nombreux captages en relation directe avec l'Allier, ...).

Par ailleurs, plusieurs captages sont situés dans la zone de mobilité de l'Allier.

La qualité de l'eau

Les inquiétudes pour l'AEP portent surtout sur la qualité de la ressource, qu'il s'agisse des eaux de surface ou des eaux souterraines.

Malgré d'importants investissements, la qualité des eaux de surface reste encore souvent en deçà des objectifs de qualité, et pénalise certains usages.

La nappe alluviale de l'Allier connaît des teneurs en nitrates souvent importantes.

La qualité des eaux de surface est sur le point de s'améliorer sensiblement grâce à la réalisation de nouvelles stations d'épuration importantes : Riom, Vichy, Clermont-Ferrand ; la procédure de mise aux normes de la STEP d'Issoire est enclenchée ; et aux efforts des collectivités pour l'amélioration de la collecte et du transfert de la pollution de temps sec et de petites pluies.

L'objectif fixé par le SDAGE pour la rivière Allier est d'obtenir une très bonne à bonne qualité générale. Globalement, cet objectif n'est pas atteint.

On peut distinguer deux secteurs sur l'axe Allier :

Le secteur amont jusqu'à la confluence avec l'Artière caractérisé par une eau de bonne qualité hormis quelques tronçons à l'aval d'agglomérations. Cependant cette qualité des eaux en tête des bassins versants est menacée par la pollution diffuse.

Le secteur aval de la confluence avec l'Artière (influence de Clermont-Ferrand) jusqu'à la confluence avec la Loire caractérisée par une eau de qualité moyenne. Sur certains affluents, les faibles débits d'étiage, aggravés par d'importants prélèvements agricoles, se traduisent par des problèmes de pollution des eaux.

La qualité de l'Allier et de ces affluents est en particulier affectée par :

- Les rejets domestiques et industriels de la zone agglomérée, fortement urbanisée et industrialisée, entre Clermont-Ferrand, Issoire, Thiers, Vichy, Riom, Châtelguyon et Volvic,
- La pollution d'origine agricole (cultures intensives de la plaine de Limagne, élevage, etc),
- La forte disparité voire l'absence de structures d'assainissement : une forte dispersion des communes, un nombre élevé de petites communes implantées sur des petits cours d'eau d'excellente qualité mais très sensibles aux pollutions, insuffisances des structures par temps de pluie, etc.

Une amélioration de la qualité des eaux a pu être constatée en 1993-96 par rapport à la période 1991-93 sur certains paramètres et certains tronçons. D'importants travaux ont été réalisés ou engagés, notamment pour la restructuration des réseaux d'assainissement, la maîtrise des eaux pluviales et le renforcement et la mise aux normes des STEP (traitement de l'azote et du phosphore). Les principaux 'points noirs' responsables de rejets importants urbains sont ou seront ainsi éliminés : Clermont-Ferrand, Vichy, Saint-Yorre, Riom, Moulins.

Il est encore trop tôt pour évaluer la qualité des eaux de surface lorsque toutes les stations d'épuration en cours de réalisation seront opérationnelles.

Il n'est pas certain que ces investissements suffiront pour atteindre partout les objectifs de qualité fixés par le SDAGE.

Les objectifs de qualité ne sont pas atteints sur de nombreux tronçons : or la qualité de l'eau demeure insuffisante pour les usages tels que la pêche ou les activités nautiques.

Les représentants des activités de pêche et de loisirs liés à l'eau (activités nautiques) sont unanimes pour considérer la qualité actuelle des eaux de surface comme insuffisante pour une bonne pratique de leur activité.

La nappe alluviale de l'Allier connaît des teneurs en nitrates souvent importantes.

Les eaux souterraines du bassin versant de l'Allier sont généralement de bonne qualité et un traitement simple (essentiellement désinfection) suffit le plus souvent pour permettre la distribution d'eau potable.

Cependant, l'accroissement des teneurs en nitrates de la nappe alluviale de l'Allier pose des problèmes majeurs à l'alimentation en eau potable.

Il y a donc un fort enjeu d'amélioration et de préservation de la qualité de la nappe, notamment en terme de nitrates, par maîtrise et adaptation des pratiques culturelles, notamment à proximité des captages.

A cet objectif de qualité répond également l'orientation des schémas départementaux des carrières qui tendent à éliminer les ouvertures de gravière dans les secteurs de nappes exploitables.

La gestion des gravières existantes devra donc aussi être envisagée sous cet angle.

Les nappes sous-basaltiques ne semblent pas poser à l'heure actuelle de problèmes de qualité. La faible couverture en périmètres de protection limite cependant les garanties pour l'avenir, même s'il s'agit de secteurs préservés par d'autres biais (politique du Parc Naturel Régional, notamment).

Pour atteindre les objectifs de qualité définis, d'importants efforts restent à faire pour diminuer notablement les pollutions diffuses de toutes origines.

Recommandations

Ces actions devront inclure :

- 1 - La mise en œuvre de dispositifs adaptés d'assainissement pour les nombreuses petites collectivités ainsi que la construction, réhabilitation et/ou mise aux normes de nombreuses STEP de petite capacité (volonté déclarée de l'Agence de l'Eau et de la Police de l'Eau de traiter le phosphore sur toutes les STEP \geq 2000 EH, soit une cinquantaine de stations),
- 2 - La maîtrise des pollutions d'origine industrielle : mise en place de systèmes d'auto surveillance (mesure des flux et débits rejetés en milieu naturel ou vers les réseaux d'assainissement), mise en place ou amélioration de prétraitements et de stations de détoxification des effluents, intensification du traitement du phosphore, mise en place de conventions de déversement, etc.
- 3 - La maîtrise des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, phosphates, produits phytosanitaires) : Programme pour la maîtrise des pollutions d'origine agricole mis en place au niveau national (PMPOA), actions sur les pratiques agricoles.

Devant la fragilité de la ressource, la sécurité de l'alimentation en eau potable apparaît insuffisante. La protection des captages n'est pas systématiquement assurée, l'interconnexion des réseaux n'est pas encore très développée, les risques de pollution accidentelle paraissent importants.

Recommandations

Les enjeux tournent principalement autour de la sécurisation de l'alimentation :

- 1 - limiter le nombre de captages en ne gardant que les meilleurs (qualité et quantité), en tenant compte notamment des contraintes liées à la mobilité du lit de l'Allier,
- 2 - protéger efficacement ces captages (poursuite et accélération de la définition des périmètres de protection),
- 3 - interconnecter les réseaux de distribution pour garantir l'approvisionnement (interconnexion entre les captages en nappe alluviale et les captages dans les nappes volcaniques notamment, et entre les nappes alluviales de l'Allier et du Cher),
- 4 - maîtriser les teneurs en nitrate de la nappe alluviale, par un partenariat avec les agriculteurs,
- 5 - prendre en compte les risques de pollution accidentelle, notamment sur l'Allier et les captages proches du lit,
- 6 - pousser la réflexion concernant les retenues collinaires (stocks utilisables en étiage)

Les nappes sous-basaltiques de la Chaîne des Puys constituent un enjeu particulier.

C'est dans ce contexte de fragilité de la ressource qu'un équilibre doit être trouvé dans l'exploitation des différentes ressources, notamment des nappes sous-basaltiques de bonne qualité, mais fragiles.

Les nappes sous-basaltiques de la chaîne des Puys sont à cheval entre les bassins de la Sioule et de l'Allier : c'est ce lien qui a d'ailleurs conduit le SDAGE à préconiser de mener conjointement les réflexions sur la Sioule et sur l'Allier aval.

L'exploitation des nappes sous-basaltiques pose dès aujourd'hui des problèmes de compétition entre demandes concurrentes.

La connaissance technique de ces nappes ne permet pas aujourd'hui d'encadrer l'exploitation de cette ressource en garantissant son avenir.

Or ces nappes sont fragiles : vulnérabilité face aux pollutions et risques de surexploitation.

Recommandation

Dans la perspective d'une exploitation accrue de cette ressource, une meilleure connaissance de ces aquifères semble indispensable pour en préciser les potentialités réelles et les limites.

L'importance de la ressource

D'un point de vue quantitatif, la ressource paraît suffisante pour satisfaire les usages sur l'Allier aval

Le soutien des étiages assuré par les aménagements de Naussac et Naussac II a permis de résoudre les problèmes de manques d'eau. En particulier, les prélèvements de surface pour l'AEP et le soutien de la nappe alluviale semblent assurés.

Les étiages de l'Allier pouvaient être autrefois sévères (jusqu'à 1 m³/s à Vic-le-Comte).

La réalisation de la retenue de Naussac a permis d'assurer un soutien d'étiage efficace (objectif : 6 m³/s à Vieille Brioude).

L'aménagement de Naussac II a parachevé le dispositif en évitant une gestion pluriannuelle de la retenue, en cas d'années déficitaires : l'alimentation de la retenue depuis l'Allier en période excédentaire assure le soutien d'étiage même lors des années déficitaires.

Il ne semble plus ainsi y avoir de problèmes quantitatifs sur l'Allier en période d'étiage.

Recommandation

Certains acteurs se préoccupent cependant de l'accroissement des prélèvements pour l'irrigation : un suivi quantitatif sur la basse vallée permettrait de mieux fixer des limites de prélèvements en fonction de l'ensemble des usages.

Les ressources en eau souterraine du bassin versant de l'Allier sont très diversifiées et localement abondantes.

La nappe alluviale de l'Allier et les coulées basaltiques constituent les deux plus grands réservoirs par leur étendue et les débits que l'on peut y obtenir. Le développement de leur exploitation est envisageable.

L'amélioration des techniques de prospection et de forage permet d'exploiter des ressources localement intéressantes dans le socle granitique et métamorphique.

La puissante série oligocène mérite, quant à elle, d'être mieux connue avec notamment des perspectives d'exploitation géothermique.

Enfin, les très nombreuses sources thermo-minérales constituent un potentiel économique intéressant.

On ne signale pas de conflits d'usage sur l'exploitation de la nappe alluviale d'un point de vue quantitatif

Les capacités de pompage dans la nappe pour l'irrigation peuvent cependant conduire à terme à des difficultés, notamment dans le département de l'Allier.

Des étiages marqués restent un souci sur les petits affluents, notamment en Limagne.

La médiocrité des étiages naturels est accrue par les prélèvements pour l'irrigation.

*L'espace alluvial****Malgré une période d'exploitation intense des matériaux alluvionnaires et de protection des berges, l'Allier conserve une activité morphologique importante, gage de la qualité de l'espace alluvial.***

L'abaissement du lit dû à des extractions excessives de matériaux dans le lit mineur a eu des effets néfastes sur le niveau de la nappe alluviale, sur la qualité des milieux alluviaux, sur les ouvrages ...

L'Allier est une rivière fortement divaguante, dont l'espace de mobilité dépasse fréquemment 1000 m de largeur.

Les extractions de granulats dans le lit mineur et la multiplication des défenses de berge ont perturbé la dynamique fluviale, mais l'Allier garde sur plusieurs tronçons une mobilité latérale importante.

L'abaissement du lit a atteint de 0.5 à plus de 3 mètres selon les secteurs, à l'exception du tronçon entre l'aval de Vichy et l'amont de Moulins qui semble connaître une tendance à l'exhaussement.

L'arrêt des extractions en lit mineur depuis près de 20 ans a permis une interruption du processus d'abaissement du lit, sauf peut-être quelques érosions régressives résiduelles, et surtout des craintes sur une incision dans les marnes aujourd'hui affleurantes.

Recommandation

Dans ce contexte, une mobilité accrue de la rivière favorisera un retour plus rapide à un fonctionnement équilibré de l'espace alluvial.

La pérennité de la ressource en eau suppose tout particulièrement une gestion de l'espace alluvial qui assure la préservation et la restauration de la nappe alluviale.

Sur de nombreux tronçons, le lit reste anormalement bas. Ce niveau se répercute sur la nappe alluviale.

Recommandation

La préservation, voire la restauration quantitative de la nappe alluviale est liée à l'interruption de l'abaissement du lit. Cet objectif suppose une politique active de recharge sédimentaire en liaison avec la gestion de l'espace alluvial.

La richesse des milieux naturels alluviaux de l'Allier a conduit à mettre en place plusieurs mesures de protection et de valorisation.

Les milieux alluviaux du Val d'Allier présentent une richesse biologique exceptionnelle.

Ces espaces naturels font l'objet de plusieurs mesures de protection ou actions de valorisation croisées (ZICO, réserve naturelle, actions Natura 2000, programmes LIFE,...).

Des actions demeurent nécessaires en faveur de la restauration et de la préservation de la ripisylve (valorisation touristique, richesse écologique et rôle de tampon pour la qualité de l'eau).

La pression de l'agriculture sur les parcelles bordant l'Allier reste forte et les relations conflictuelles.

La compatibilité entre la valorisation touristique des milieux naturels et leur protection n'est pas toujours évidente. Les dégradations liées à la fréquentation touristique posent localement problème (milieux humides des volcans).

Le devenir des anciennes gravières en lit majeur n'est pas réglé.

Les nombreuses gravières dont l'exploitation a pris fin représentent autant de plans d'eau dont la gestion n'est pas toujours aisée.

De nombreux plans d'eau n'ont pas d'usage affiché. Ils ont souvent servi de décharges non contrôlées. Leur évolution n'est pas toujours maîtrisée, les risques de capture par l'Allier demeurent.

Recommandation

Le devenir de ces gravières devra être une préoccupation du SAGE.

L'Allier est un axe majeur de migration dans le bassin Loire Bretagne.

L'Allier est un axe majeur de migration (saumon, alose, anguille, lamproie marine).

On constate une forte altération des « reculs » (zones de refuge et de reproduction de nombreuses espèces piscicoles), mais des travaux de restauration de certains secteurs ont été engagés.

De nombreuses actions ont déjà été engagées pour assurer le franchissement des obstacles.

Recommandation

L'enjeu de libre circulation des migrateurs est en voie d'être atteint : quelques actions localisées seront encore nécessaires pour améliorer la franchissabilité de certains obstacles.

L'Allier se caractérise par une grande diversité du peuplement piscicole, ainsi que par une diversité des paysages et des techniques de pêche applicables.

Il s'agit d'un secteur privilégié dans le tourisme pêche, reconnu au niveau européen (pêche à la mouche).

Si globalement, la qualité du milieu physique tend à se restaurer (arrêt des extractions, aménagement des ouvrages, ...), la qualité de l'eau apparaît comme un facteur pouvant limiter les potentialités piscicoles : c'est actuellement la préoccupation majeure des acteurs en charge de la gestion des milieux aquatiques.

La gestion de l'espace alluvial a jusqu'ici été une source de conflit entre les différents usages de la vallée.

L'exploitation des matériaux alluvionnaires et l'extension des surfaces agricoles a menacé par le passé la qualité des milieux naturels alluviaux.

La mise en évidence des atteintes à la qualité physique (abaissement du lit, dégradation de la nappe alluviale) et biologique de l'espace alluvial a conduit à l'arrêt des extractions en lit mineur. Les extractions en lit majeur ont été fortement limitées lors de l'élaboration des Schémas Départementaux des Carrières.

Les mesures de protection ou actions de valorisation des espaces naturels n'ont pas toujours été bien perçues par les riverains

Ces mesures de protection sont parfois difficilement acceptées par les riverains et usagers de la plaine qui déplorent un manque de concertation : ils y ont vu une remise en cause de leur propre mode de gestion et de leur appartenance à l'espace alluvial.

Une réflexion a été engagée pour préserver, voire restaurer un espace de mobilité qui permette d'assurer un meilleur fonctionnement morphodynamique de l'Allier.

La promotion du concept d'espaces de liberté rompt frontalement avec la pratique usuelle de protection systématique des berges dès que les divagations de l'Allier quittaient l'espace « réservé » à la forêt alluviale.

Le principe de l'érosion de terres agricoles, le déplacement préconisé de certains captages, la proposition de déplacer des bâtiments ou des routes isolées, ont été perçus comme une négation des usages traditionnels de la plaine.

La mise en œuvre de mesures compensatoires pose par ailleurs des problèmes juridiques et économiques : une acquisition foncière systématique des terres susceptibles d'être érodées est financièrement lourde, mais une compensation a posteriori des terres effectivement emportées est aussi juridiquement délicate, puisqu'elles entrent d'office dans le domaine public fluvial.

Une gestion concertée de l'espace alluvial paraît possible en ciblant clairement les objectifs visés.

Recommandation

La gestion de la mobilité du lit doit être engagée autour de la réponse à trois questions :

1 – Où l'érosion de terres est-elle nécessaire pour assurer une recharge sédimentaire dans des secteurs déficitaires, où la nappe alluviale est menacée ? Une telle démarche ne sera le plus souvent efficace que si des conditions techniques sont remplies, et si des actions pour favoriser ce processus sont engagées : il s'agit alors d'une politique active sur des espaces ciblés préalablement acquis.

2 – Où la mobilité latérale du lit est-elle nécessaire à l'entretien ou à la restauration de milieux naturels riches ? Il n'y a alors véritablement conflit que si des espaces non « naturels » sont concernés. La vraie question est alors la nécessité ou l'intérêt d'accroître la surface de forêt alluviale, ou d'assurer sa continuité. Un zonage planifié de l'espace est possible.

3 - La lutte contre l'érosion latérale est-elle économiquement justifiée ? Il faut alors un bilan entre la valeur économique des biens menacés, des usages non satisfaits, du bénéfice environnemental et le coût de la protection, dans un contexte de restriction des financements publics de ces ouvrages de protection.

Les crues

La gestion des crues est un thème plus isolé, qui ne s'intègre guère dans la logique globale de gestion de l'Allier aval

Les crues de l'Allier les plus dommageables résultent d'une conjonction de phénomènes météorologiques cévenols (d'origine méditerranéenne) sur le haut bassin et océaniques sur la basse vallée et sur la Sioule.

La crue de 1856 reste la crue de référence d'ordre centennale, notamment pour la délimitation du champ d'inondation.

La vallée de l'Allier est remarquable par le faible taux d'endiguement (quelques ouvrages limités à certaines zones urbaines, pas d'endiguement en zone rurale).

Les risques d'inondation sur les communes de Cournon, Pont du Château, Vichy, Saint-Germain des Fossés, Moulins apparaissent moyennement dommageables : conditions de débordement peu menaçantes, délais d'alerte suffisants et niveau modéré de l'aléa.

Les risques potentiels d'inondation par ruissellement urbain et crues torrentielles apparaissent en revanche importants sur Clermont, Riom et de nombreuses communes du bassin dépourvues de système d'annonce de crue.

La gestion des crues de l'Allier et de ses affluents peut être envisagée à trois niveaux.

Recommandation

1 - à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire : la conjonction des crues de l'Allier et de la Loire est à l'origine des grandes crues menaçant la Loire moyenne. C'est à ce titre qu'a été envisagé le barrage écrêteur du Veudre, à proximité du Bec d'Allier. Ce projet ne concerne la zone d'étude que par le biais des aménagements latéraux envisagés (aménagement touristique, ...). Il n'en demeure pas moins que l'évolution de la vallée de l'Allier ne doit conduire en aucun cas à une aggravation des crues de l'Allier (en temps de propagation en en débit de pointe). Il y a consensus sur ce point.

2 - à l'échelle globale du bassin de l'Allier : les menaces et les enjeux ne paraissent pas suffisants pour qu'une politique active de maîtrise des crues soit engagée. En revanche, la préservation des zones d'expansion des crues et l'absence de développement dans les zones soumises à risque d'inondation sont les principes de référence sur lesquels s'appuient les services de l'Etat. La réalisation de PPR est en bonne voie pour appuyer cette politique.

3 - au niveau local : la protection contre les risques d'inondation ne paraît pas être perçue comme un enjeu majeur sur l'Allier. Cependant, des demandes locales de protection émergent régulièrement, qui se heurtent au refus des services de l'Etat d'accepter un développement des ouvrages de protection. La fréquence des inondations sur certaines communes (en deçà de la crue décennale parfois) paraît plus dommageable que le risque en crue extrême. Le sujet apparaît particulièrement sensible lorsque les prescriptions des services de l'Etat s'opposent à la réalisation de certains projets communaux.

Les principaux litiges portent aujourd'hui sur la prise en compte des risques liés au ruissellement urbain et aux crues torrentielles.

Les éléments techniques apportés par les services de l'Etat et les prescriptions qui en résultent sont contestés par les élus, qui engagent des contre-expertises. Ce sujet est particulièrement d'actualité dans l'agglomération de Clermont-Ferrand, et pour de nombreux campings sur les affluents.

Les retenues

La gestion des grands aménagements hydroélectriques est une problématique spécifique de la Sioule.

La gestion des grandes retenues de Besserve et de Queuille posent des problèmes divers, qui ont reçu pour certains des amorces de réponse.

La gestion des retenues hydroélectriques de la Sioule conduit à plusieurs conflits d'usage, qui ont trouvé déjà pour certains des réponses :

- Conséquences du fonctionnement en éclusées pour les usages d'aval et pour le milieu aquatique : le relèvement des débits réservés et une procédure d'affichage des éclusées a partiellement résolu le problème.
- Incidence sur les crues : il semble que l'impression ressentie d'une aggravation des crues par les barrages soit liée à l'application normale des consignes de gestion en crue, qui tend à accélérer la montée en crue.
- Débits réservés : un accord a déjà été trouvé pour un relèvement significatif des débits réservés (portés à 5 m³/s, soit plus du quart du module).
- Débits minimums garantis : il s'agit là du principal point d'opposition entre l'amont et l'aval des barrages :

Les besoins de l'exploitation touristique des retenues s'opposent aux besoins d'eau à l'aval en période d'étiage.

L'exploitation touristique des retenues suppose le maintien du plan d'eau à une cote suffisante en été.

Au contraire, à l'aval, les attentes d'un soutien d'étiage sont d'autant plus fortes que des prélèvements significatifs, notamment pour l'irrigation, aggravent la situation. Il en résulte des conditions médiocres pour les milieux aquatiques et pour la dilution des effluents.

VI - Les premières positions des acteurs

Les acteurs du territoire – départements, petites et grandes communes, PNR, agriculteurs, CCI, Unicem, associations de protection de l'environnement – se disent tous favorables à la mise en place d'une démarche SAGE.

Aussi bien sur la Sioule qu'en Val d'Allier.

Un important échantillon de personnalités a été rencontré pour l'Allier aval.

L'attente de la création d'un lieu de discussion et de travail réunissant tous les acteurs de ces territoires et permettant de travailler à la mise en place de politiques cohérentes à l'échelle de ces deux territoires est forte.

Moins d'interlocuteurs ont été sollicités pour la zone, plus réduite, du bassin versant de la Sioule.

En Val d'Allier, la multiplication actuelle des initiatives visant à faciliter une telle mise en place est source de confusion mais traduit bien le réel intérêt pour une voie – la gestion concertée – qui apparaît comme la meilleure issue aux problèmes actuels.

Le SAGE peut être engagé malgré des positions fortement antagonistes. A condition que toutes les parties en présence jouent le jeu...

Recommandations

Un SAGE ne se fait pas contre un acteur du territoire. Aucun des SAGE ayant abouti n'a été conçu et conduit dans cet esprit. Une telle approche est contraire à l'objet et à l'esprit de cet outil.

Rien ne se fera, en Val d'Allier, si le SAGE est dirigé contre les agriculteurs. Toutes les parties concernées doivent en être convaincues. Et les agriculteurs doivent le ressentir.

Rien ne se fera, sur le bassin versant de la Sioule, si le SAGE est dirigé contre EDF. Ou s'il se résume à organiser la rivalité entre amont et aval. Là aussi, chacun doit en être convaincu.

Il ne faut pas entendre ici un couplet moraliste mais bien voir la condition d'un travail efficace – le retour d'expérience sur les SAGE ayant réussi et sur ceux ayant échoué le prouve – : les acteurs doivent trouver le moyen, à force d'écoute et de marques de respect, de construire ensemble un dialogue constructif.

Attention : les expériences concrètes de gestion intégrée ne sont pas connues.

Paradoxe : le fonctionnement concret de la gestion intégrée est mal connu. L'immense majorité des personnes rencontrées en ont une vision abstraite.

A la question « avez-vous eu des contacts dans votre univers avec des collègues ayant été impliqués dans l'élaboration d'un SAGE ? », la réponse est 9 fois sur 10 : « non ».

Chacun pressent qu'il s'agit d'un outil intéressant. Mais il serait bon que les acteurs concernés en aient une vision plus nuancée, en connaissent les points forts et les limites.

Recommandation

Pour éviter les mauvaises surprises et les malentendus, le Bureau d'étude préconise l'organisation, rapidement, d'une action d'information sur la gestion intégrée, fondée sur des témoignages d'acteurs de terrain (élus et usagers... membres de CLE d'autres SAGE).

Les élus ont besoin d'un outil de gestion à l'échelle de la zone.

Ils ressentent vivement les limites d'une action trop locale.

Députés, sénateurs, conseillers généraux, maires, conseillers municipaux, présidents de syndicats d'eau ou d'autre EPCI concerné par la gestion de l'eau... tous affirment avoir besoin d'un tel outil.

En Val d'Allier, il s'agit de sécuriser, à long terme, l'alimentation en eau potable.

Sur le bassin versant de la Sioule, l'objectif est de réussir à organiser le dialogue entre les communes et les usagers du Puy-de-Dôme, ceux de l'Allier et EDF.

Ils occupent une position idéale pour servir, au sein d'une CLE, de médiateurs entre familles d'acteurs.

Dans l'Allier aval, un travail est nécessaire entre agriculteurs et associations de protection de la nature et de l'environnement sur le thème de la dynamique du lit.

Sur la Sioule, entre les différents usagers de l'amont, de l'aval et EDF.

Le monde agricole se trouve intimement lié aux principaux enjeux de l'eau dans l'Allier aval : il doit trouver toute sa place dans la démarche engagée.

L'Allier aval (Limagnes) est une zone d'agriculture intensive placée au cœur du système agricole de l'Auvergne.

Il s'agit d'une réalité économique importante de la région. (près de 5 500 exploitations agricoles situées dans la zone d'étude : environ 500 en Haute-Loire, 3 000 à 3 500 en Puy-de-Dôme, environ 1 500 dans l'Allier).

Le développement d'une agriculture intensive (maïsiculture, notamment) depuis 30 ans s'accompagne d'une demande croissante d'irrigation : les prélèvements peuvent dépasser 4 m³/s.

En parallèle, l'intensification des pratiques agricoles favorise le rejet d'excédents azotés.

Grâce au soutien d'étiage de Naussac, les prélèvements dans l'Allier pour l'irrigation ne posent pas de problèmes majeurs sur l'Allier. La situation est plus tendue sur la Sioule.

Les prélèvements en nappe ne sont pas perçus non plus pour poser des problèmes quantitatifs.

C'est donc surtout sur les petits affluents ainsi que sur la Sioule et la Bouble que l'irrigation entre en conflit avec d'autres usages d'un point de vue quantitatif.

D'un point de vue qualitatif, les pratiques agricoles sont présumées être à l'origine de l'accroissement des teneurs en nitrates des nappes et des rivières.

Ce lien est délicat à prouver formellement, les teneurs en nitrates dans les captages pouvant varier sensiblement au fil du temps. Mais ce lien n'est guère contesté.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier a lancé des opérations pilote de sensibilisation des agriculteurs, pour changer les pratiques sans toucher aux revenus des exploitants.

L'érosion des terres a toujours été perçue comme une contrainte forte qui a conduit à la multiplication de protections de berge.

La promotion actuelle des « espaces de liberté » se heurte ainsi aujourd'hui à une forte incompréhension et opposition des agriculteurs, surtout lorsqu'elle concerne des terres agricoles récemment équipées pour l'irrigation.

Le thème de la restauration de la dynamique du lit est actuellement perçu par les agriculteurs comme un dogme porté par des opposants auxquels il convient d'opposer un autre dogme : on ne discute pas (à partir de cas particuliers).

Rappelons enfin que la multiplication des mesures de protection et de valorisation des milieux naturels sur l'axe Allier est souvent perçue par le monde agricole comme une négation de sa propre approche de l'espace alluvial.

Cet antagonisme, davantage dû à des incompréhensions et des maladresses qu'à de réels conflits d'intérêt, se cristallise sur des aspects très particuliers (prolifération des sangliers, par exemple). L'opposition au discours favorable à la restauration de la dynamique fluviale, élaboré et actuellement porté par l'univers associatif, est plus radicale.

Il y a pourtant un espace de discussion possible – que peut favoriser le SAGE –, à condition de ne pas placer, d'emblée, le monde agricole en position d'accusé.

Cette opposition ne remet pas en cause l'intérêt du monde agricole pour une démarche SAGE.

Le monde agricole peut admettre que les demandes de la société évoluent. Il ne doit pas être désigné comme l'unique responsable de choix antérieurs faits par le pays.

Décider de regarder concrètement les problèmes des exploitants agricoles, opter pour une réflexion avec le monde agricole sur certaines évolutions souhaitables sur ce territoire est une condition pour mettre en route le SAGE.

C'est peut-être aussi un moyen de sortir d'un contexte relationnel très conflictuel.

Les associations de protection de la nature pilotent des opérations ponctuelles de préservation et de restauration des milieux. Et défendent le concept de restauration de la mobilité du lit.

Ces associations ont beaucoup œuvré et œuvrent pour la préservation et la restauration des milieux humides dans l'Allier aval.

Le CEPA, la LPO et la FRANE sont devenus des acteurs incontournables pour la gestion de l'espace alluvial.

Les mesures de protection ne sont pas cependant pas toujours bien perçues par les riverains : ceux-ci y ont vu une remise en cause de leur propre mode de gestion de l'espace alluvial.

Ces associations sont conscientes des limites de mesures de protection et de restauration lorsqu'elles ne sont pas comprises par les autres usagers de la plaine.

Dans cet esprit, certaines privilégient aujourd'hui les actions ponctuelles de gestion des milieux humides concertées avec les riverains.

Le travail effectué sur le thème de la dynamique du lit est important.

Ce travail est reconnu.

Il trouve un certain écho dans une partie du discours des élus.

Il est mis en avant, par les responsables de ces associations, comme la réponse aux problèmes de l'Allier aval.

Les pêcheurs partagent les attentes d'autres acteurs sur la qualité des eaux et le maintien de débits minimums sur les affluents.

Les structures en charge des activités de pêche et de la restauration du peuplement piscicole attendent une poursuite des actions engagées pour assurer la circulation des poissons, pour améliorer la qualité de l'eau et assurer des débits minimums sur les affluents de l'Allier.

L'Allier est classé comme grand axe de migration pour le saumon : à ce titre, un travail important a déjà été réalisé pour assurer une libre circulation des poissons : des actions complémentaires restent nécessaires.

La qualité des eaux continue de perturber les milieux aquatiques malgré les progrès enregistrés.

Sur la Sioule, les pêcheurs attendent un relèvement du débit minimum garanti à l'aval des retenues.

Le problème de l'insuffisance des étiages se pose également avec acuité sur plusieurs autres petits affluents de l'Allier.

Le tourisme lié à l'eau reste aujourd'hui au second plan, mais peut constituer lui aussi un thème fédérateur autour de l'eau.

Le tourisme lié à l'eau (baignade et sports nautiques) sur cette partie du bassin de l'Allier s'appuie en priorité sur les lacs volcaniques et les plans d'eau artificiels.

La baignade en rivière se heurte à des problèmes de qualité des eaux : elle n'est autorisée dans l'Allier qu'en Haute-Loire.

Le développement du canoë-kayak se heurte lui aussi à ces problèmes de qualité des eaux.

Les attentes tournent surtout autour de l'amélioration de cette qualité des eaux, avec peut-être une mention particulière pour les petits affluents de la chaîne des Puys.

EDF souhaite mener, dans les CLE, un dialogue institutionnalisé avec tous les acteurs

EDF est peu concernée par l'Allier aval.

Cette zone recouvre peu d'enjeux pour EDF (pas d'ouvrages directement implantés sur la zone). EDF veut cependant être partie prenante d'un SAGE de l'Allier aval pour poursuivre sa participation aux actions sur l'axe Saumon, et apprécier l'incidence des mesures prises par le SAGE sur la gestion de ses ouvrages en amont.

EDF considère être à la limite technique de ce qui peut être fait en terme d'éclusées sur les retenues situées dans le Haut Allier. Cette analyse rejoint la perception des acteurs rencontrés sur la zone aval.

En revanche sur le bassin versant de la Sioule, EDF est un acteur majeur. L'entreprise ne veut pas être l'arbitre du conflit d'usage entre l'amont et l'aval, entre le Puy-de-Dôme et l'Allier.

Les équipements étant situés en Puy-de-Dôme, EDF a naturellement des contacts avec les maires des communes de ce département. En revanche, les communes de l'Allier, pourtant situées dans la zone d'influence des retenues, ne font pas partie du territoire dans lequel évolue régulièrement EDF.

EDF a besoin de la mise en place de CLE pour organiser, dans un cadre institutionnel, le dialogue avec les différentes parties concernées par son activité.

EDF a raison de ne pas vouloir être l'arbitre entre l'amont et l'aval : ce n'est pas son rôle.

Un tel travail nécessite la présence de l'Etat, des élus et des autres usagers de la rivière. C'est le principe fondateur de la gestion concertée.

Les exploitants de granulats veulent un SAGE qui ne soit pas utilisé pour restreindre encore les possibilités d'extraire des matériaux alluvionnaires.

L'exploitation des matériaux alluvionnaires reste un sujet sensible sur l'Allier, bien que les schémas départementaux de carrière tendent à les éloigner de l'espace alluvial.

La production de granulats est aujourd'hui indépendante de la dynamique fluviale de l'Allier.

Le transfert vers les carrières en roche massive n'est pas sans poser des problèmes, qui sortent du cadre du SAGE.

Le débat s'est focalisé ces derniers temps autour de l'exploitation de trois sites qui font exception dans le Schéma Départemental du Puy-de-Dôme.

L'exploitation des matériaux alluvionnaires a été longtemps une source de dégradation majeure du système alluvial.

L'interdiction des gravières à proximité du lit ne semble plus contestée, et l'extension de cette interdiction aux gravières éloignées du lit dans toute la zone inondable, voire sur certaines terrasses anciennes, est motivée par des objectifs de protection de la nappe alluviale.

Les schémas départementaux des carrières ont mis en application ces principes.

Les schémas de carrières s'appuient sur le principe de l'arrêt de l'exploitation des matériaux alluvionnaires et d'un transfert de la production vers des carrières en roche massive.

L'ouverture de telles carrières n'est pas cependant sans poser elles aussi des difficultés (insertion paysagère, bruit, poussières, ...).

, Le schéma autorise exceptionnellement l'exploitation des matériaux alluvionnaires sur trois sites autour de Clermont-Ferrand, déjà mités de plans d'eau, dans l'objectif d'assurer une réhabilitation de ces secteurs par réaménagement d'ensemble à l'occasion de l'exploitation.

Les modalités de mise en œuvre de cette exception sont contestées par les associations de protection de la nature.

Bien que vive, cette question reste en définitive locale.

VII - Les espaces

Le découpage du SDAGE entre le haut bassin et l'Allier aval est confirmé.

Le SDAGE prévoit des SAGE spécifiques pour le Haut Allier, pour l'Allagnon et pour la Dore.

Sur l'Allier, tous les acteurs s'accordent sur les différences entre le Haut Allier, peu peuplé et très touristique, et l'Allier Aval où dominent les activités urbaines et agricoles intensives.

La limite entre le Haut Bassin et l'Allier Aval est fixé à Vieille Brioude.

Le traitement indépendant de l'Allagnon et de la Dore ne soulève guère de problèmes non plus, même si la qualité des eaux de la Dore se répercute sur l'Allier : une passerelle devra être trouvée sur ce point, dans le cadre du suivi des points nodaux définis par le SDAGE.

L'entité Sioule est unanimement reconnue.

La problématique sur la Sioule est clairement centrée sur la gestion des retenues hydroélectriques.

Tous les conflits d'usage tournent autour de la gestion des retenues de Besserve et de Queuille, et de la ressource en eau qu'elles contrôlent :

- utilisation de la ressource à l'étiage (opposition entre l'objectif de maintien des niveaux dans les retenues pour le tourisme et de soutien des étiages pour les usages d'aval) ;
- conséquences du fonctionnement par éclusées sur les milieux aquatiques et la fréquentation du cours aval ;
- rôle des barrages dans la gestion des crues.

La gestion des nappes sous-basaltiques est le deuxième enjeu majeur, qui relie étroitement les bassins de la Sioule et du Val d'Allier.

La mise en valeur et la préservation des nappes sous-basaltiques de la Chaîne des Puys a déjà provoqué des conflits d'usage.

Leur résolution nécessite une approche commune aux deux bassins sur les besoins pour l'eau potable, notamment dans une perspective de diversification des ressources et de sécurisation de l'alimentation.

L'Allier aval est une entité très vaste, mais difficile à subdiviser.

L'espace alluvial est au cœur des enjeux sur l'Allier aval.

Les enjeux prioritaires retenus (gestion qualitative de la ressource en eau, gestion de l'espace alluvial) font de l'Allier et de son espace alluvial (pris au sens large) l'axe central de réflexion :

- qualité et évolution de la nappe alluviale en liaison avec les usages de la plaine
- qualité et évolution des milieux naturels alluviaux
- rôle du fonctionnement morphologique de la rivière
- qualité des eaux de la rivière
- relations entre l'Allier et sa nappe d'accompagnement
- devenir des anciennes gravières.

Les espaces périphériques ont des problématiques spécifiques qui ne relèvent pas toutes d'une approche globale à l'échelle du bassin.

Ces espaces présentent souvent des problématiques et des enjeux forts qui ont conduit à des initiatives à leur échelle : contrats de rivière, contrats de lac, ...

La résolution de ces problématiques peut souvent être recherchée à une échelle locale qui permettra d'avancer plus vite.

Par d'autres thèmes, en revanche, ces espaces sont reliés intimement au système global.

Les affluents « montagnards » présentent des situations souvent comparables, mais la résolution des difficultés ne nécessite pas une approche commune.

Les Couzes et les autres affluents comparables se caractérisent par un fort enjeu touristique. La qualité de ces milieux d'eau vive est cependant obérée par des rejets mal maîtrisés (pollution domestique très dispersée, industrie fromagère, ...).

Les liens avec l'ensemble du système Allier restent ténus.

Les affluents de Limagne connaissent des problèmes quantitatifs et qualitatifs à l'étiage.

Ces cours d'eau présentent souvent un milieu physique dégradé par des recalibrages, des rectifications et une ripisylve réduite à la portion congrue.

Les prélèvements agricoles aggravent les débits d'étiage.

La qualité de l'eau est dégradée par une pollution diffuse d'origine agricole et domestique.

Ces problématiques rejoignent celle de la gestion qualitative et quantitative de la ressource dans la vallée alluviale.

L'agglomération de Clermont-Ferrand est étroitement lié au reste du bassin par les besoins d'eau potable et par les incidences sur la qualité des eaux.

L'agglomération de Clermont est aujourd'hui une des sources de dégradation majeure de la qualité de l'Allier. Des travaux importants sont en cours.

L'agglomération est aussi un point focal de la problématique de l'alimentation en eau potable.

En revanche, des aspects aussi importants que les risques de ruissellement en zone urbaine ne relèvent pas nécessairement de la logique SAGE.

La chaîne des Puys constitue un ensemble autonome, qui relie l'Allier aval et la Sioule.

La chaîne des Puys constitue un ensemble autonome, mais en lien étroit avec l'Allier et la Sioule pour une gestion intégrée de la ressource en eau potable.

La chaîne des Puys est une entité géographique bien individualisée. Un SAGE spécifique a même été un temps envisagé.

L'enjeu central y est la protection et la mise en valeur des ressources des nappes sous-basaltiques.

Par ce biais, la Chaîne des Puys s'intègre pleinement dans les enjeux prioritaires du Val d'Allier.

VIII - Les périmètres

Val d'Allier + Sioule ?

Une formule déconseillée

Réunir l'Allier aval et la Sioule dans un même SAGE serait une erreur.

Il faut articuler les deux démarches, mais il ne faut surtout pas les fondre dans une même entité.

Elle reviendrait à alourdir le SAGE du Val d'Allier et à ôter son caractère local marqué au SAGE de la Sioule.

Les difficultés de faisabilité rencontrées sur d'autres territoires pour l'élaboration d'un SAGE concernant plusieurs centaines de communes ne plaident pas pour un telle orientation.

Il faut encore ajouter que les priorités susceptibles d'être retenues dans les deux démarches présentent des points communs, mais ne sont pas identiques.

Ajoutons enfin que la méthode de travail à 200 communes ou à 600 communes n'est pas du tout la même.

Pour l'Allier aval

Sur l'Allier, l'utilité d'un grand périmètre à l'aval de Vieille Brioude n'est pas contestée, mais implique de bien centrer le SAGE sur les enjeux prioritaires.

La grande taille du périmètre impose de cibler la réflexion sur les enjeux prioritaires, en laissant à d'autres outils le soin d'apporter des réponses aux enjeux secondaires ou locaux.

Les deux enjeux prioritaires retenus (gestion qualitative de la ressource en eau, gestion de l'espace alluvial) conduisent à placer au cœur du système l'axe alluvial de l'Allier.

Celui pourrait être scindé en deux ensembles de part et d'autre de Cournon, le bassin Brioude / Issoire étant perçu comme relativement autonome. Les problématiques sont cependant similaires sur tout l'axe Allier à l'aval de Brioude.

Les différents territoires de ce vaste espace ne seraient associés à la réflexion commune que pour les thèmes jugés prioritaires qui nécessitent une approche globale.

Les espaces périphériques seront partie prenante du SAGE pour les thèmes liés à la qualité et à la diversité de la ressource en eau : nappes sous-basaltiques de la chaîne des Puys, apports de pollution diffuse des affluents, impact de l'agglomération de Clermont sur la qualité des eaux de l'Allier, besoins en eau de l'ensemble du bassin, ...

Cette approche conduit à privilégier un travail par commissions thématiques plus que par commissions géographiques.

La faisabilité pratique d'une telle organisation – temps de trajet pour venir participer à une réunion – devra être débattue.

En choisissant de cibler le SAGE sur quelques enjeux prioritaires, on cherche à dépasser les divisions du territoire pour en rechercher les cohérences.

Dans cette logique, une approche thématique (sécurisation de l'alimentation en eau potable ; qualité de la nappe alluviale en relation avec les usages de la plaine ; dynamique fluviale, milieux naturels et usages de la plaine ; ...) paraît plus pertinente.

Une approche géographique complémentaire pourrait alors permettre d'inclure certaines approches locales qui auront paru incontournables (par exemple, sur les têtes de bassin, sur la chaîne des Puys, ...).

La possibilité d'opter pour une approche géographique dominante, complétée par une approche thématique sur quelques sujets essentiels existe aussi.

Recommandation

Organiser la discussion sur l'organisation du travail – par thème ou par sous-groupe géographique – comme une étape du travail en commun des élus et des usagers impliqués des trois départements.

A l'aval, retenir la limite de la région Auvergne a l'avantage de l'efficacité.

Le respect de la géographie conduirait à intégrer des communes du Cher (région Centre) et de la Nièvre (région Bourgogne). Il en résulterait un alourdissement important de la démarche, notamment pour la constitution de la Commission locale de l'eau.

Or ces espaces restent marginaux dans le fonctionnement d'ensemble du Val d'Allier, même si on y rencontre des problématiques communes au reste de la basse vallée (nappe alluviale, dynamique morphologique, ...).

L'application du SAGE au seul territoire du département de l'Allier et non à ceux de la Nièvre et du Cher pourra certes causer quelques soucis de cohérence réglementaire entre les deux rives de l'Allier.

Mais il paraît possible d'associer ces secteurs à la réflexion commune sans les intégrer formellement dans le SAGE.

Et les nappes de la Chaîne des Puys ?

Le périmètre Allier aval ne permet pas de prendre complètement en compte les nappes de la Chaîne des Puys, partagée avec le bassin de la Sioule.

Une extension du SAGE de l'Allier Aval à toutes les communes de la Chaîne des Puys pour prendre en compte les ressources en eau sous-basaltiques a été un temps envisagé, des outils complémentaires traitant de la gestion des retenues hydroélectriques (commission ad'hoc, ...).

La convergence des acteurs rencontrés sur l'intérêt d'un SAGE Sioule rend caduque cette option.

Une commission spécifique devra travailler en étroite collaboration avec une commission similaire du SAGE de la Sioule. Une commission commune aux deux SAGE pourra être envisagée.

Pour la Sioule

Le périmètre Sioule est une évidence que personne ne conteste.

La question centrale de la gestion des retenues hydroélectriques est un thème bien cerné, dont les acteurs sont identifiés.

Le SAGE est le meilleur outil pour résoudre les conflits d'usage en favorisant une concertation interdépartementale.

Dans le cadre du renouvellement de la concession du barrage de Queuille, un travail en commun a déjà été engagé, mais n'a pas permis de promouvoir un dialogue entre les acteurs du département de l'Allier et ceux du Puy-de-Dôme.

Le SAGE permettra de dépasser certaines oppositions, et favorisera notamment le dialogue entre les acteurs des deux départements. La Sioule a une expérience riche de contrats de rivière. Le souhait affiché par les quelques interlocuteurs interrogés est de relancer le dialogue, quel que soit l'outil mis en œuvre.

Le second enjeu majeur est la gestion des nappes sous-basaltiques : cette question ne peut être valablement abordée qu'en liaison avec le SAGE Allier.

Une extension du SAGE de l'Allier Aval aux communes de la Chaîne des Puys pour prendre en compte les ressources en eau sous-basaltiques a été un temps envisagée, des outils complémentaires traitant de la gestion des retenues hydroélectriques (commission ad'hoc, ...).

La convergence des acteurs rencontrés sur l'intérêt d'un SAGE Sioule rend caduque cette option.

Le SAGE pourra être articulé autour de quatre commissions géographiques.

Ces quatre commissions traiteraient des ensembles suivants :

- La problématique des retenues
- Les problématiques propres à la basse vallée (rejets industriels, prélèvements agricoles, pollution des affluents, ...)
- Les problématiques propres aux parties amont du bassin (pollutions diffuses, mise en valeur touristique, ...)
- La gestion des ressources en eau souterraine de la chaîne des Puys. Cette commission devra travailler en étroite collaboration avec une commission similaire du SAGE de l'Allier Aval. Une commission commune aux deux SAGE pourra être envisagée.

IX - Les structures porteuses

Le choix de la structure porteuse, sur les deux bassins, risque de paralyser la démarche.

Pourtant il faut absolument éviter d'attendre un an avant de lancer le travail.

Il ne faut pas créer de structure *ad hoc*.

C'est la position unanimement partagée par les acteurs du territoire. En particulier par les élus.

Pour l'Allier aval, plusieurs possibilités existent, évoquées par les personnes interrogées.

Parmi les structures jugées susceptibles de porter la démarche en Val d'Allier, il faut citer :

- la Région,
- l'Agence de l'eau,
- le conseil général de l'Allier,
- l'Entente Interdépartementale (en projet),
- l'EPALA.

Il appartient à ces différentes structures de faire connaître, maintenant, au terme de cette série d'entretiens, leur position.

Pour la Sioule, la solution n'est pas plus évidente.

Aucune structure existante n'est présente à la fois en Allier et en Puy-de-Dôme. La possibilité d'une coordination de deux syndicats, le SMAT (03) et le SMADE des Combrailles (63), a été proposée.

La faisabilité d'une telle organisation mérite d'être étudiée.

Face à la difficulté de choisir une structure porteuse, l'idée de voir l'Etat *ou* l'Agence de l'Eau porter la démarche le temps de sa mise en route a été avancée.

Cette solution peut constituer un recours intéressant en cas de blocage prolongé.

L'enjeu est de disposer de suffisamment de moyens humains pour mettre en route une dynamique.

Il est possible de créer, dès aujourd'hui, malgré le calendrier électoral, des groupes de travail pour chacun des SAGE et de commencer à organiser un travail en commun.

A condition d'avoir un animateur.

Recommandation

Le démarrage du travail peut se faire rapidement avec pour objet :

- une validation de l'état des lieux, un choix des priorités,
- des réunions locales pour informer de la mise en route d'une démarche de gestion concertée et présenter l'état des lieux réalisé,
- des débats autour de l'organisation du travail (études complémentaires, groupes de travail...).